

## NOUVELLE-AQUITAINE

# GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

## VOTER AUX ÉLECTIONS TPE EN NOUVELLE-AQUITAINE, C'EST NOUS PERMETTRE D'AVOIR DES LIEUX D'ÉCHANGES EN PROXIMITÉ

### LA CGT : 1<sup>RE</sup> ORGANISATION SYNDICALE EN NOUVELLE AQUITAINE DANS LES TPE

Salarié-es des TPE, nous disposons d'instances de représentation en territoires : les commissions paritaires régionales (CPR). Première organisation syndicale en Nouvelle-Aquitaine dans les TPE, la CGT a obtenu 4 sièges en 2021 dans la commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI). Les CPR sont les seules espaces de dialogue entre nos représentant-es syndicaux-les et les employeur-ses des TPE. Elles demeurent trop souvent méconnues car elles sont régionales et de fait trop éloignées de notre quotidien. En votant massivement nous donnerons à nos commissions paritaires une plus grande légitimité pour nous représenter !

### VOTER CGT C'EST DONNER DE LA FORCE À NOS REVENDICATIONS

Les mandaté-es CGT Nouvelle-Aquitaine des CPR ont agi pour :

- la mise en place d'un dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives national (Proximéo) au bénéfice des salarié-es de l'artisanat. La CGT revendique une généralisation de ce type de dispositif pour l'ensemble des entreprises en région avec un financement dédié des entreprises, à l'image des CSE pour les grandes entreprises ;
- la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail ;
- une formation professionnelle (apprentissage, alternance, continue) plus accessible aux

### L'EMPLOI DANS LES TPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

L'emploi dans les TPE de Nouvelle-Aquitaine : Nous sommes 420 000 salarié-es travaillant dans les 150 000 très petites entreprises. Ces emplois sont répartis en six grands secteurs d'activité :

- artisanat : bâtiment, hôtels, cafés, restaurants, alimentation...
- service à la personne : assistant-es maternel-les, aides à domicile...
- professions libérales : cabinets médicaux, pharmacies, notaires, architecture, avocat-es...
- secteur associatif, culturel : spectacle, économie sociale et solidaire...
- petites industries : métallurgie, agroalimentaire...
- services de l'automobile.

**Voter c'est aussi défendre nos métiers !**

salarié-es des TPE. La formation tout au long de la vie professionnelle doit permettre la reconnaissance des compétences et des qualifications, de meilleurs salaires, et la possibilité de parcours professionnels...

### LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES

Malgré le peu de droit attribué à nos représentants dans les CPR (cinq heures par mois) et le peu d'entraîn patronal, la CGT Nouvelle-Aquitaine a participé activement au fonctionnement des CPR. Pour que ces CPR soient véritablement des lieux de représentation du personnel de proximité et accessible, la CGT revendique qu'elles deviennent départementales.

La loi définit les compétences des CPR :

- donner toute information ou conseil sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salarié-es et aux employeur-ses ;
- rendre tout avis sur les questions spécifiques aux TPE : emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.



# VOTER CGT C'EST AUSSI LUI DONNER PLUS DE REPRÉSENTATIVITÉ

Cette élection participe au calcul de la représentativité qui détermine le nombre de conseiller-es prud'homaux-les qu'aura la CGT, son poids dans les négociations pour nos conventions collectives. L'importance de notre vote va donc bien au-delà de la seule question des commissions paritaires.

## NOS CANDIDAT-ES



**LOUBERE Patricia**  
**Assistante maternelle**



**CIONA Mario**  
**Coloriste**



**BURGUET Frédéric**  
**Concierge**



**WEINBERG Stéphane**  
**Secrétaire association**



**BAL Omer Jérôme**  
**Peintre**



**PAVIOT Amandine**  
**Vendeuse en boulangerie**



**METZEMAKERS Timo**  
**Musicien**



**PHILIPPE Marina**  
**Assistante maternelle**

## LA CGT DANS MON TERRITOIRE

À partir de ses douze unions départementales, la CGT met à notre disposition ses conseiller-es du ou de la salarié-e qui sont habilité-es à nous assister en cas de conflit avec notre employeur-se, des permanences syndicales et juridiques pour nous renseigner sur nos droits dans plus de 80 unions locales réparties sur l'ensemble du territoire de notre région.

L'engagement des militant-es de la CGT pour la défense des droits des salarié-es n'est plus à prouver.

**Alors, avec nos candidat-es allons en conquérir de nouveaux !**

*J'ai 31 ans et je suis vendeuse en boulangerie en Charente-Maritime.*

*Actuellement je bénéficie d'une allocation journalière pour présence parentale pour un de mes jumeaux.*

*Si je me présente sur la liste CGT c'est pour défendre les droits des employé-es et éviter le harcèlement en entreprise comme l'a subi mon compagnon dans notre boulangerie.*

*Défendre aussi les apprenti-es pour qu'elles et ils ne soient pas pris-es que pour la prime que touchent les patrons et qu'elles et ils ne soient plus dégoûtés du métier par de mauvais comportements.*

- Amandine Paviot, vendeuse en boulangerie **6**

*J'exerce la profession de musicien (contrebassiste et bassiste). Je suis intermittent du spectacle, ce qui veut dire que j'enchaîne une multitude de CDD très courts : 24 heures pour la plupart d'entre eux. J'ai une cinquantaine d'employeurs différents par an, la plupart sont des TPE, et il y a aussi quelques employeurs particuliers. À cause des contrats courts et des employeurs multiples, les intermittent-es du spectacle n'ont pas les mêmes droits que les salarié-es des grandes entreprises. La représentativité des organisations syndicales, mesurée par les élections TPE, est donc le seul moyen pour nos professions de faire entendre notre voix.*

- Timo Metzemarkers, musicien **7**

# JE VOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024

la  
cgt

SALARIÉ-ES  
DES TPE